



Recommandation 1387 (1998)¹

Enjeux futurs des sciences et de la technologie maritimes en Europe

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée se réfère à sa [Résolution 1168 \(1998\)](#) sur les enjeux futurs des sciences et de la technologie maritimes en Europe, à sa [Résolution 1170 \(1998\)](#) sur l'exploitation durable des ressources biologiques marines, à sa [Résolution 1169 \(1998\)](#) et sa [Recommandation 1388 \(1998\)](#) sur les océans: état de l'environnement marin et nouvelles tendances du droit international de la mer.
2. Elle est d'avis qu'il convient de rechercher plus de synergie et de cohérence pour l'exploitation de l'important potentiel dont dispose l'Europe dans les sciences et la technologie de la mer. Il faut établir des connexions plus étroites entre ce potentiel et l'industrie maritime européenne, les dirigeants politiques et le public.
3. Consciente du fait que certains pays européens sont plus intéressés par les questions maritimes que d'autres, l'Assemblée recommande que le Comité des Ministres, en coopération avec l'Union européenne, crée une agence maritime européenne, éventuellement dans le cadre d'un accord partiel entre les Etats européens souhaitant intensifier leur coopération dans ce domaine comme prévu par la Résolution statutaire (93) 28 du Comité des Ministres (et/ou s'inspirant du modèle de coopération Eurêka et/ou tirant parti de l'expérience d'autres organismes de l'Union européenne, ce qui impliquerait, dans ce cas, une participation différente). Cet accord maritime européen contribuerait à renforcer les organes qui travaillent déjà dans le domaine des sciences et de la technologie maritimes, et à animer le dialogue entre ces réseaux et avec tous les autres partenaires intéressés tels que l'industrie, le public et la classe politique. Cet accord devrait contribuer à promouvoir des politiques maritimes européennes cohérentes et l'industrie devrait être invitée à prendre une part active à son application.

1. Discussion par l'Assemblée le 24 septembre 1998 (31e séance) (voir [Doc. 8164](#), rapport de la commission de la science et de la technologie, rapporteur: M. Roseta; et [Doc. 8206](#), avis de la commission de la culture et de l'éducation, rapporteur: M. O'Hara). Texte adopté par l'Assemblée le 24 septembre 1998 (31e séance).

